

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 016-365/12/BC

**■ Classement dans le domaine public routier communautaire et principe d'acquisition du Chemin du Génie à Marseille 7ème arrondissement
DAEP 12/8339/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Mairie des 1er et 7ème arrondissements a sollicité les services communautaires concernant les problèmes de circulation et de stationnement que rencontrent les riverains du quartier de Malmousque.

Afin de résoudre cette situation, la Mairie des 1er et 7ème arrondissements avait négocié, dans un premier temps, avec le Ministère de la Défense pour obtenir une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) relative au parking dit du Génie.

Cette solution n'étant pas satisfaisante pour régler durablement ce problème de stationnement, un consensus a été trouvé entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Ministère de la Défense, consistant à remplacer l'Autorisation d'Occupation Temporaire actuelle relative au parking du

Génie par une nouvelle établie pour le parking des Douanes et, en complément, acquérir le chemin du Génie.

Cet échange de parkings est en cours et doit être présenté au Bureau de Communauté du 29 juin 2012.

En ce qui concerne le classement du chemin du Génie dans le domaine public routier communautaire, cette voie a fait l'objet d'un transfert à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole par procès verbal de transfert des voies du 8 mars 2002. Cependant, une partie de ce chemin est assise sur une parcelle appartenant au Ministère de la Défense.

Cette voie répond aux critères d'intégration définis par la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2003. En effet, elle forme maillage avec des voies communautaires et participe à la trame circulatoire du quartier de Malmousque.

Aussi, le principe de cession à l'euro symbolique de cette emprise au profit de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a été acté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- l'ouverture à la circulation publique de la voie concernée,
- l'intérêt présenté par le classement de cette voie, notamment pour la trame circulatoire du quartier de Malmousque

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de classement du chemin du Génie à Marseille 7^{ème} arrondissement dans le domaine public routier communautaire pour une surface de 980 m² environ soit un linéaire de 110 mètres environ.

Article 2 :

Le classement sera effectif après la cession à l'euro symbolique de l'emprise concernée par le propriétaire à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI